

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET CONSULTATION ÉCRITE

Aux personnes intéressées par deux projets de règlements modifiant le règlement de zonage et un projet de règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le mercredi 30 septembre 2020, à 19 h, à l'hôtel de ville situé au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le conseil municipal expliquera le contenu d'un projet de règlement modifiant le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603* et de deux projets de règlements modifiant le *Règlement de zonage numéro 09-591* ainsi que les conséquences de leur adoption, et celui-ci entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Ces projets ont été adoptés le lundi 9 mars 2020 et portent les titres suivants :

- *Projet de règlement numéro 20-P-875 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603;*
- *Projet de règlement numéro 20-P-876-1 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591;*
- *Projet de règlement numéro 20-P-877-1 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591.*

Ces projets de règlements contiennent des dispositions qui s'appliquent particulièrement à des zones, à des secteurs de zone ou à une partie de territoire.

De manière générale, les modifications proposées par lesdits projets de règlements visent à :

Projet de règlement numéro 20-P-875 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 :

Préciser les documents à fournir pour certaines catégories de travaux ou de zones assujetties, ajouter une catégorie de travaux assujettis audit règlement, modifier le domaine d'application ainsi que les objectifs et critères applicables dans les zones RUR-311, RUR-312, RUR-313, RUR-314 et RT-302 et ajouter des objectifs et critères pour une nouvelle catégorie de travaux assujettis.

Les zones RUR-311, RUR-312, RUR-313, RUR-314 et RT-302 sont localisées dans le hameau de Tewkesbury et comprennent les chemins du Moulin, Jacques-Cartier Sud, Jacques-Cartier Nord, des Belvédères ainsi que la partie de la route Tewkesbury située entre le lac Lagon et la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier.

Ce projet ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Projet de règlement numéro 20-P-876-1 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591 :

Agrandir les limites de la zone F-603 à même la zone F-602, autoriser certains usages et constructions à vocation récréotouristique dans la zone F-602 et modifier les dispositions relatives à l'implantation des constructions autorisés dans la zone F-602.

La zone F-603 comprend les Terres du Séminaire de Québec et est localisée à l'Est du boulevard Talbot Nord, au Nord et à l'Est du chemin Saint-Edmond et au nord de la ville de Sainte-Brigitte-de-Laval. La zone F-602 est localisée au nord de Sainte-Brigitte-de-Laval et comprend le chemin Saint-Louis (désigné rue Saint-Louis sur le territoire de la ville de Sainte-Brigitte-de-Laval).

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Projet de règlement numéro 20-P-877-1 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591 :

Agrandir les limites de la zone RM-123 à même la zone RM-126.
Modifier certaines dispositions relatives à l'abattages des arbres et ses annexes.
Corriger certains dysfonctionnements relatifs à certaines catégories de travaux ou de constructions.

La zone RM-123 est localisée en bordure du chemin du Hibou entre les chemins des Ruisselets et de la Chouette. La zone RM-126 est localisée en bordure du chemin du Hibou, juste au sud de la zone RM-123 et comprend notamment les chemins des Cascades et de la Fontaine.

Ce projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ces projets de règlements et la description ou l'illustration de ces zones, de ces secteurs ou de cette partie peuvent être consultés au bureau de la Municipalité, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30. Ils peuvent également être consultés sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <http://villestoneham.com/fr/reglements-urbanisme.aspx>.

En vertu de l'arrêté numéro 2020-049 du 4 juillet 2020, pris dans le contexte de la déclaration d'urgence sanitaire ordonnée par le gouvernement, toute assemblée publique de consultation qui se déroule en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) doit être accompagnée d'une consultation écrite.

Toute personne intéressée peut transmettre, à compter d'aujourd'hui, ses observations par écrit à la Municipalité et ce, jusqu'à la fin de l'assemblée publique de consultation prévue le 30 septembre 2020. Les observations devront être transmises soit par la poste ou par courriel aux coordonnées suivantes :

Monsieur Mathieu Prévost
Consultation écrite - Projets 20-P-875, 20-P-876-1 et 20-P-277-1
325, chemin du Hibou
Stoneham-et-Tewkesbury (Québec)
G3C 1R8
mprevost@villestoneham.com

Toute personne désirant obtenir des informations spécifiques relativement à ces projets de règlement peut visiter le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <http://villestoneham.com/fr/reglements-urbanisme.aspx> ou communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement au 418 848-2381, poste 233.

Donné à Stoneham-et-Tewkesbury, ce 22^e jour de septembre 2020.



**Louis Desrosiers,
Directeur général et secrétaire-trésorier**

CERTIFICAT DE PUBLICATION
Article 419 - Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)
Article 126 - Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)

Je soussignée, résidant à Stoneham-et-Tewkesbury, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 8 h et 16 h le 22^e jour de septembre 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 22^e jour de septembre 2020.

Louis Desrosiers,
Directeur général et secrétaire-trésorier